

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2017-09 du 10 avril 2017

Objet : Tableau des effectifs.

L'an deux mil dix sept, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIEST LIGOURE (Haute Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELOMENIE Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2017.

Nombre de conseillers municipaux :

en exercice : 15 présents : 10 votants : 10 + 3 pouvoirs = 13

PRESENTS : Mmes et MM. : DELOMENIE. COSTA. FAYE. FOURVEL. CUILLERDIER. LEBRAUD. BORIE. BAZUEL. GIBERT. PASCOT.

ABSENTS (excusés) : Mme BUREAU (donne pouvoir de voter en son nom à M. DELOMENIE) ;
Mme DANGLA GENDREAU (donne pouvoir de voter en son nom à Mme PASCOT) ;
M. BESOGNE (donne pouvoir de voter en son nom à M. FAYE) ; Mme BLANCHER et M. RACAPE.

Monsieur Simon CUILLERDIER a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les échelles indiciaires au 1^{er} janvier 2017, et le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 fixant les durées de carrière au 1^{er} janvier 2017, ont nécessité un reclassement de tout le personnel au 1^{er} janvier 2017 et qu'il serait bon de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve le tableau des effectifs de la commune**, comme suit, **à compter du 1^{er} Janvier 2017** :

- 1 Attaché, à temps complet ;
- 1 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- 1 Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- 2 Adjointes techniques territoriales, à temps complet ;
- 1 Adjoint technique territorial, à temps non complet : 30 H par semaine ;
- 1 Adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet : 28 H par semaine ;
- 1 Adjoint administratif contractuel, à temps non complet : 15 H par semaine.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



B. DELOMENIE.